



Abus de faiblesse et plainte au TGI

Par **domini26**, le **26/04/2010** à **22:49**

Ma mère est dialysée depuis 10 ans, mal voyante. Depuis 10 ans au moins mon frère et sa femme ont vidé les comptes de ma mère. Jugement de tutelle le 6/5/2010. Reconnaissance de dette écrite par ma belle soeur sur 104 000 euros. Le couple a commencé le remboursement. Nous devons porter plainte contre eux avec un avocat au TGI pour abus de faiblesse. Ils sont insolvables. Qu'avont nous comme recourt pour récupérer cette somme de 104 000 euros ? Nous avons entendu parlé de la SARVI mais j'y crois guère.

Voilà. Merci de votre réponse.

Dominique

Par **FABRICE1**, le **14/06/2010** à **17:14**

BONJOUR,

si vous souhaitez denoncer ce professionnel "escroc", je recherche des temoignage en vue de la diffusion d'un reprtage télévisé... n'hesitez pas a me contacter.

cordialement.

coach34@hotmail.fr